



## Avenant numéro 2

### Avis de Course

*Régates de « Coupe des 2 Phares – Trophée Patrick Schnepf »*

*Dates : 20-24 juillet 2022*

*Zone : Atlantique Bretagne Sud, Pertuis Charentais*

*Organisateur : Yacht Club Classique*

*Grade : 5A*

**Le paragraphe suivant est modifié comme ci-dessous :**

**4.4.1** Pour l'équipage régatant :

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » ;
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » .

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage rédigée comme suit :

*"Je soussigné(e)*

*Nom :*

*Prénom :*

*Représentant(e) légal(e) de*

*Nom :*

*Prénom :*

*Numéro de Licence :*

*Atteste que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport ont reçu une réponse négative et que le mineur, dont je suis le représentant légal, ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou de mon club ne pourra être recherchée.*

*Date et signature du représentant légal "*

d) le numéro de téléphone portable d'au moins 2 membres de l'équipage.